

ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE, RUE RAMON DE VESINIS 31310 MONTESQUIEU VTR

☎ : 05 61 90 48 62 - ce0310687d@ac-toulouse.fr

Lettre d'information rentrée scolaire 2021

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE:

NIVEAUX	ENSEIGNANTS	NIVEAUX	ENSEIGNANTS	DIRECTION
CP	MME SALVETAT	CE2-CM1	MME MABRU	M.BEAUMALE (jours de décharge les lundis)
CP - CE1	MME DELBOSQ	CM1-CM2 A	MME PECCOZ M.LEMAIRE	
CE1-CE2	MME DEDIEU	CM1-CM2 B	M.MONTAURIOL	
CE2	MME DELQUE	CM2	M.BEAUMALE M.LEMAIRE	

JOURS ET HORAIRES SCOLAIRES : Ouverture du portail : matin: 8h20 ; après-midi: 13h45 (APC)

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Matinée	08h30/12h00	08h30/12h00	08h30/12h00	08h30/12h00
Cantine ALAE				
Après midi	14h00/16h30	14h00/16h30	14h00/16h30	14h00/16h30

Les portes seront fermées dès le début des cours soit à 8h30 le matin et 14h00 l'après midi. Pour les personnes qui auraient besoin d'entrer dans l'établissement pendant les heures de classe, soirs pendant le temps scolaire, enfant malade... utilisez la sonnette et attendre qu'une personne de l'établissement vienne vous accueillir. Pendant la pause méridienne, les portes seront fermées de 12h00 à 13h45. En cas d'urgence, téléphoner au directeur de l'ALAE ou à l'école.

SECURITE :

Un protocole sanitaire vous a été distribué à la rentrée indiquant les modalités pour les entrées/sorties de l'école. L'accès à l'école n'est plus autorisé aux parents sauf cas d'urgence ou sur invitation d'un enseignant, du directeur élémentaire ou ALAE. Un contrôle visuel et/ou demande d'identification sera effectué(e) pour toute personne se présentant devant l'établissement.

Plusieurs exercices de sécurité seront répartis sur l'année : incendie, PPMS (plan particulier de mise en sûreté) alerte attentat et PPMS intempérie, confinement.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES : APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité pour des activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture. Elles se dérouleront les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13h45 à 14h, seront ouvertes à tous les élèves et seront axées sur un travail de lecture et d'expression orale.

ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Elles sont organisées et encadrées par l'ALAE : **le matin dès 7h00, le soir jusqu'à 18h30, le midi pendant la pause méridienne.** Un dossier vous a été transmis à la rentrée pour en expliquer son fonctionnement et pour inscrire votre enfant éventuellement. L'ALAE est une structure différente de l'école. Son directeur est **M. Bertocchini**. Pour tout changement concernant l'accueil de votre enfant (notamment en cas d'accueil exceptionnel) ou changement concernant le transport scolaire veuillez contacter L'ALAE ou bien le signaler à l'avance par un mot dans le cahier de liaison. Téléphone ALAE : **05 61 90 05 88 ou 05 61 90 73 97**

CANTINE:

Durant le temps de cantine, les enfants sont sous la responsabilité de la Mairie. La surveillance et l'animation hors réfectoire sont organisées par l' A.L.A.E.

TRANSPORT SCOLAIRE:

Tout élève utilisant le transport scolaire doit être en possession de la carte délivrée par le Conseil Général. L'inscription est à réaliser ou à renouveler sur le site du Conseil Général. Les cartes sont ensuite à retirer en Mairie. Elles sont ensuite tamponnées par le directeur une fois la photo collée. Les transports scolaires se feront **dès 16h30 pour la navette, 16h50 pour le bus.** Les élèves qui prennent le bus sont orientés à 16h30 vers l'ALAE qui se charge de l'accompagnement jusqu'au bus.

ASSURANCE SCOLAIRE:

L'assurance est obligatoire pour les sorties scolaires. Elle doit couvrir l'enfant en cas d'accident ou dommage causé à autrui (**responsabilité civile**) et aussi en cas d'accident corporel causé à lui-même (**individuelle accident**). Une attestation est à fournir à l'école en début d'année scolaire.

MÉDICAMENTS,SANTÉ:

Les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments dans leur cartable. En cas de problème médical (surveillance particulière ou prise de médicaments) vous devez le signaler par écrit au directeur et à l'enseignant(e) afin de mettre un protocole en place (PAI).

VÊTEMENTS:

Pour une meilleure gestion des vêtements oubliés dans la cour, nous vous demandons de les marquer au nom de votre enfant. Une malle sera posée à l'entrée de l'école pour recueillir les vêtements oubliés.

ABSENCES:

Toute absence doit être signalée à l'école, le plus tôt possible, par téléphone, avant 8h20 (laisser un message sur le répondeur téléphonique, en indiquant les nom et prénom de votre enfant ainsi que sa classe.) puis **par écrit sur le cahier de liaison**. Attention, les messages téléphoniques passés après 10h ne seront pas écoutés avant 17h.

SUIVI EXTÉRIEUR PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE (ORTHOPHONISTE, CMPI,...):

Les parents dont les enfants sont pris en charge par un service de soin (orthophoniste, CMPI,...) durant le temps scolaire, doivent préalablement effectuer **une demande d'autorisation de sortie régulière** (imprimé à réclamer puis à remettre au directeur). Pour limiter les entrées et sorties continues dans l'établissement, il est demandé autant que possible de caler les horaires d'entrée et sortie avec les horaires des récréations.

GOÛTER LORS DES RECREATIONS:

Les élèves peuvent apporter un fruit ou une compote à la récréation du matin. Les échanges de nourriture entre élèves sont interdits.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS :

Une fiche de renseignement pré-remplie a été distribuée par élève. Vous pourrez compléter et/ou rectifier les informations qu'elle contient. Cette fiche est essentielle pour vous connaître, vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence. Après la période de confinement vécu l'an dernier, la vérification de l'adresse mail est importante car elle devient le lien privilégié avec l'école dans cette situation. Pour renseigner votre catégorie socio-professionnelle indiquée sous votre nom, vous pourrez vous référer à la liste jointe ou indiquer dans l'espace après l'adresse, votre métier.

Attention, par défaut il est indiqué que vous n'autorisez pas la prise de photos de votre enfant pendant les activités scolaires. Vous pouvez corriger sur la fiche cette case pré remplie. Il est rappelé que toute photo prise n'est qu'à usage interne et que l'école respecte la directive Européenne du droit à l'image pour les enfants mineurs. Dans le cas d'une non autorisation, **veuillez fournir une photo d'identité de votre enfant.**

CALENDRIER :

Les élections des délégués des parents d'élèves Les élections sont prévues **le vendredi 8 octobre 2021**. Elles se dérouleront par correspondance (matériel de vote distribué à chaque parent). Pour plus d'informations, adressez-vous au directeur et aux représentants des parents d'élèves. Les candidatures devront être déposées au moins 10 jours avant la date du scrutin.

VACANCES SCOLAIRES: 2021/2022:	Hiver:	Fin des cours : vendredi 18 février 2022
Rentrée: Jour de reprise : jeudi 2 septembre 2021		Jour de reprise : lundi 7 mars 2022
Toussaint: Fin des cours : vendredi 22 octobre 2021	Printemps:	Fin des cours : vendredi 22 avril 2022
Jour de reprise : lundi 8 novembre 2021		Jour de reprise : lundi 9 mai 2022
Noël: Fin des cours : vendredi 17 décembre 2021	Pont de l'Ascension	Fin des cours : mardi 24 mai 2022
Jour de reprise : lundi 3 janvier 2022		Jour de reprise : lundi 30 mai 2022
	Vacances d'été:	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Le directeur : M.Beaumale

Signature(s) des parents: